

CARTE COMMUNALE

2. DOCUMENT GRAPHIQUE

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème
et ensemble de la commune au 1 / 20 000 ème

Approuvée par délibération du Conseil Communal :	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Approuvée par Arrêté Préfectoral :	

INITIATIVE Aménagement d Développement
 Siège social : 4, Avenue Jean Jaurès - 70000 VILLERS
 Tél : 03 83 88 44 00
 www.amd-dev.com



Légende :

- Limite de secteur
- Secteur où les constructions sont autorisées.
- Secteur réservé à l'implantation d'édifices
- Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception des installations, la réfection ou l'entretien des constructions existantes ou des constructions rénovées favorisant et la mise en valeur des ressources naturelles.

